Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 047-214701575-20250526-DELIB_2025_F_06-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2025 F 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 26 mai 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 20 mai 2025 s'est réuni le lundi 26 mai 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine

Pouvoirs : de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de NOSMAS Karen à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude,

---

F.06
Création de tarifs Occupation du Domaine Public (Annule et remplace la délibération n° 2024 J 29 du conseil municipal du 16 décembre 2024)

Considérant qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération n°2024.J.29 du 16 décembre 2025, afin de préciser la superficie octroyée lors de la location d'un emplacement alimentaire éphémère dans la halle du marché,

Il est proposé au Conseil Municipal la création de deux tarifs pour :

- L'exploitation d'une surface (terrasse, étalage, etc.) associée à un commerce présent dans la halle au tarif à 9€ le m² par mois,
- Un emplacement alimentaire éphémère dans la halle du Marché au tarif à 47€ l'emplacement par jour pour une superficie de 10 m².

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 047-214701575-20250526-DELIB_2025_F_06-DE

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide de créer deux tarifs concernant l'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une surface (terrasse, étalage, etc.) associée à un commerce présent dans la halle au tarif de 9 € le m² par mois et un emplacement alimentaire éphémère dans la halle du Marché au tarif à 47€ l'emplacement par jour pour une superficie de 10 m²

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Votants : 29 - *Abstentions* : 00 - *Exprimés* : 29
Contre : 00 - *Pour* : 29 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 mai 2025

Le secrétaire de séance
Patrick CARDOIT

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 02.06.2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 02.06.2025

Le Secrétaire de séance
Patrick CARDOIT

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET